

aa
—
e

héberger un·e artiste

foire aux questions

**Qu'est-ce que
l'hébergement
citoyen ?**

1.





C'est une mise à disposition d'un hébergement. Dans le cas de l'atelier des artistes en exil (aa-e). Il s'adresse à des personnes en cours de procédure pour obtenir un droit au séjour.

L'aa-e accompagne un vaste réseau d'artistes exilé·e·s et professionnel·le·s de la culture.

Dans cette procédure, nous servons d'intermédiaire pour aider à la mise en relation et au bon déroulement.

2.

**Comment
laisser mon
logement
si je ne suis
pas là ?**





Dans le cas d'un départ, vous rencontrerez un membre de l'aa-e au préalable, et vous pourrez nous laisser vos clés. Nous nous occuperons d'installer les artistes dans le logement, en tenant compte de ses particularités.

Nous resterons en contact avec la personne occupant votre logement, ainsi que joignable à tout moment pour vous tenir au courant.

Au moment du départ, une vérification du logement sera faite par un membre de l'aa-e.

**Suis-je tenu-e
de nourrir
la personne
que j'héberge ?**

3.



Bien que l'hébergement citoyen soit un moment de partage, vous n'aurez aucune obligation envers l'artiste hébergé.e.s. Libre à vous de partager ou non vos repas.

4.

**Puis-je
accueillir avec
des animaux
de compagnie ?**



Cette information sera prise en compte, et nous nous assurerons que l'animal de compagnie ne posera pas de problème.

**Qu'est-ce que
je gagne
en échange ?**

5.

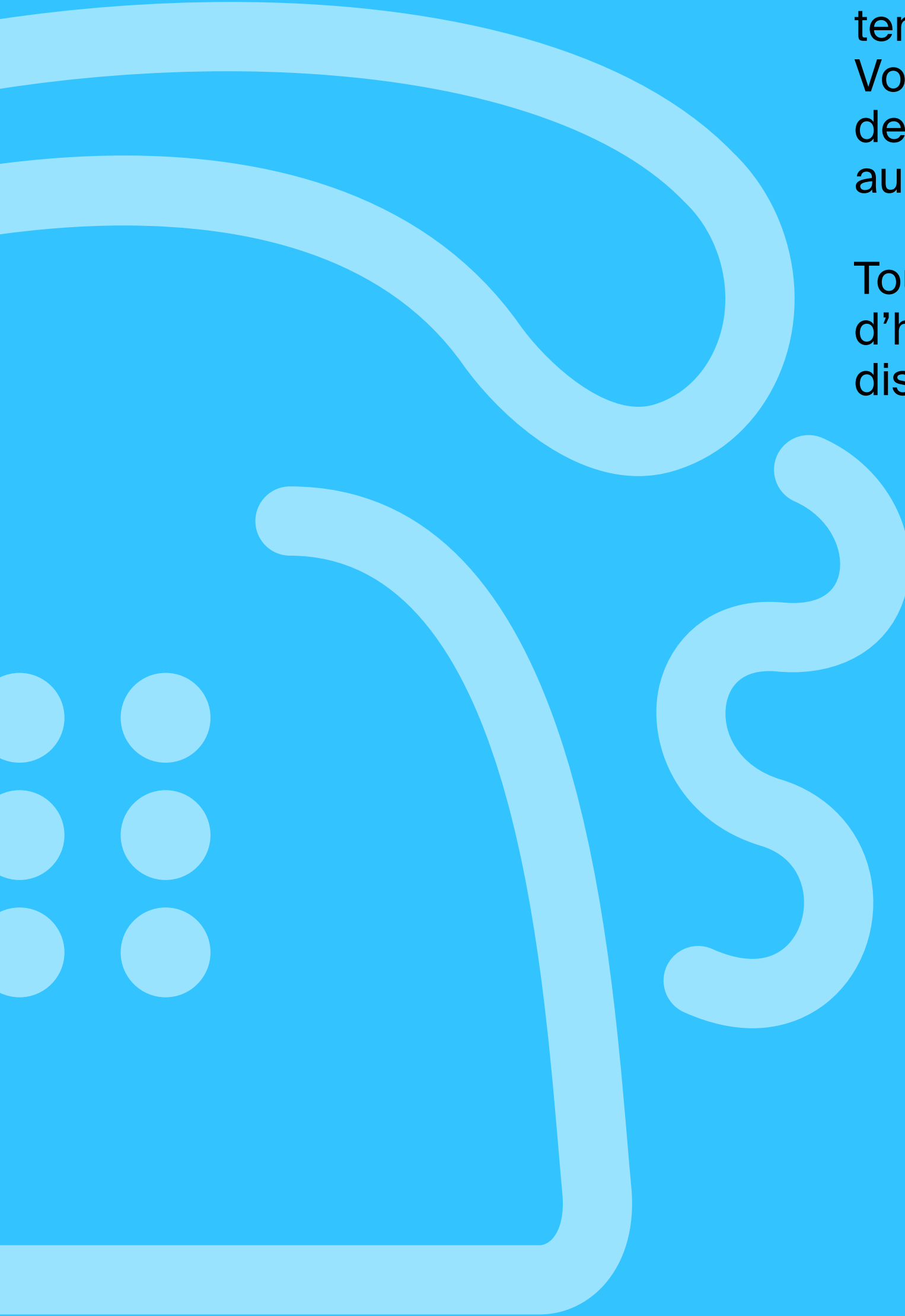


Nous vous proposons de demander certains services en échange de la mise à disposition de votre logement. Ces derniers peuvent être particulièrement utiles en cas de départ en vacances.

Ensuite, l'hébergement citoyen est une occasion unique de rencontre avec les artistes de l'aa-e.

6.

Qui contacter
pendant
la durée
d'hébergement ?

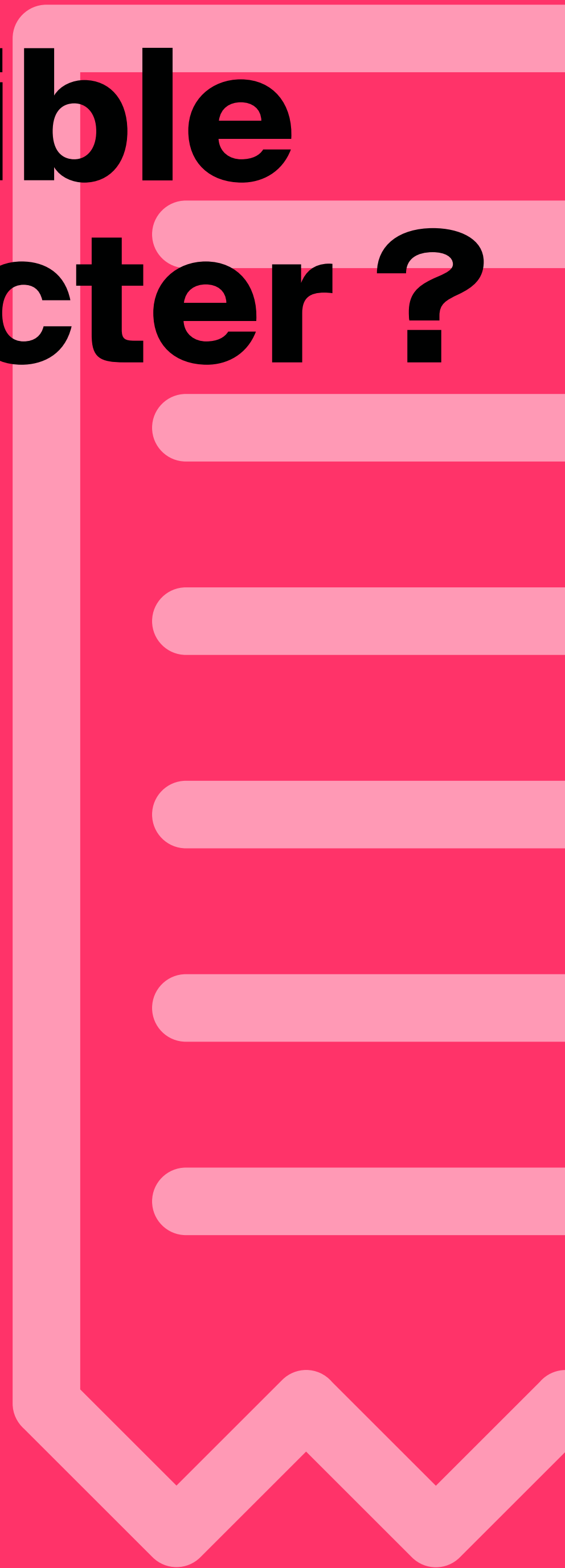


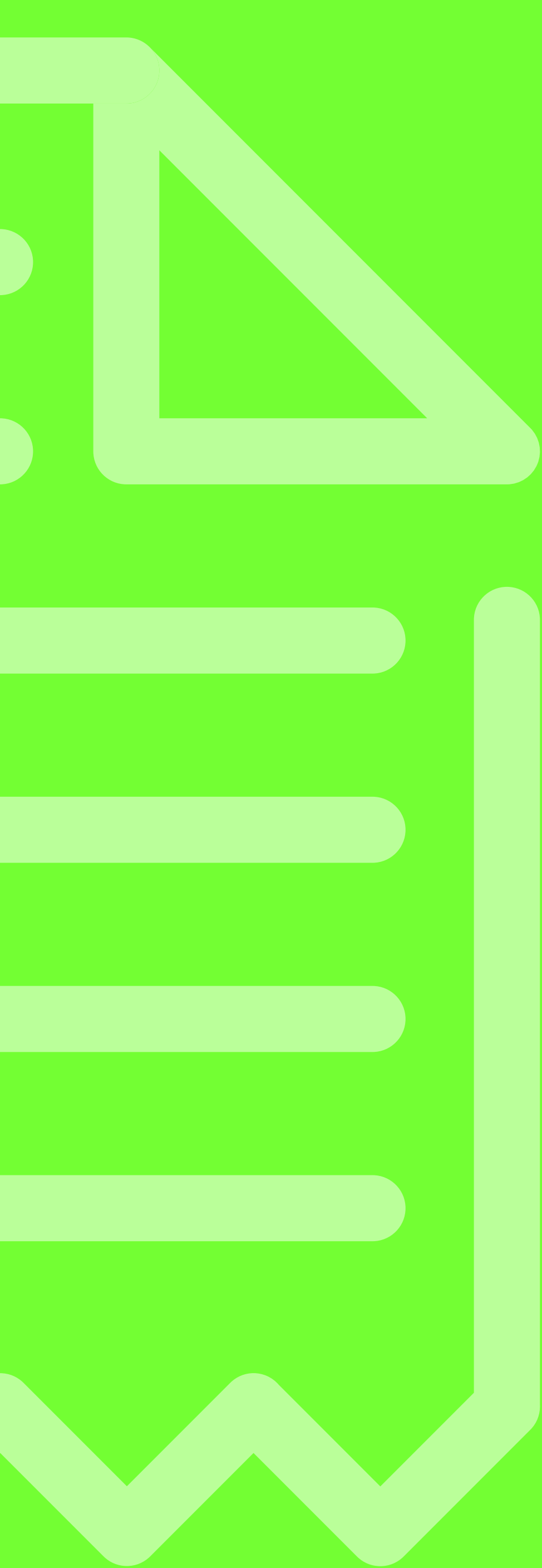
Une fois que vous aurez rempli le Google Form, un membre de l'aa-e prendra contact pour un premier temps d'échange téléphonique. Vous serez ajouté·e·s à notre liste de contacts utilisée lorsqu'un·e artiste aura besoin d'hébergement.

Tout du long de la période d'hébergement, nous resterons disponibles par téléphone.

**Est-il possible
de se rétracter ?**

7.





Avant l'arrivée de l'artiste,
il sera toujours possible
de se rétracter.

Au cours de l'hébergement,
nous restons joignables pour parler
d'éventuelles difficultés rencontrées.
Lorsque nécessaire, il sera possible
de mettre fin à la mise à disposition
de votre logement.

Dans cas, nous nous engageons
à retrouver rapidement un autre
hébergement pour les artistes.

aa
—
e

**Tout autre modalité
pourra être discutée pour
le confort de chacun·e·s.**